



Rapport de présentation Compte administratif 2024

Budget Valorisation



Table des matières

Partie 1 – Les équilibres financiers	3
1. Evolution de la section de fonctionnement	3
2. Les résultats 2024 du budget Valorisation.....	4
Partie 2 – Les comptes 2024 du budget principal de la section de fonctionnement	5
1. Vision globale	5
2. Les recettes de fonctionnement	6
3. Les dépenses de fonctionnement	9



Partie 1 – Les équilibres financiers

1. Evolution de la section de fonctionnement

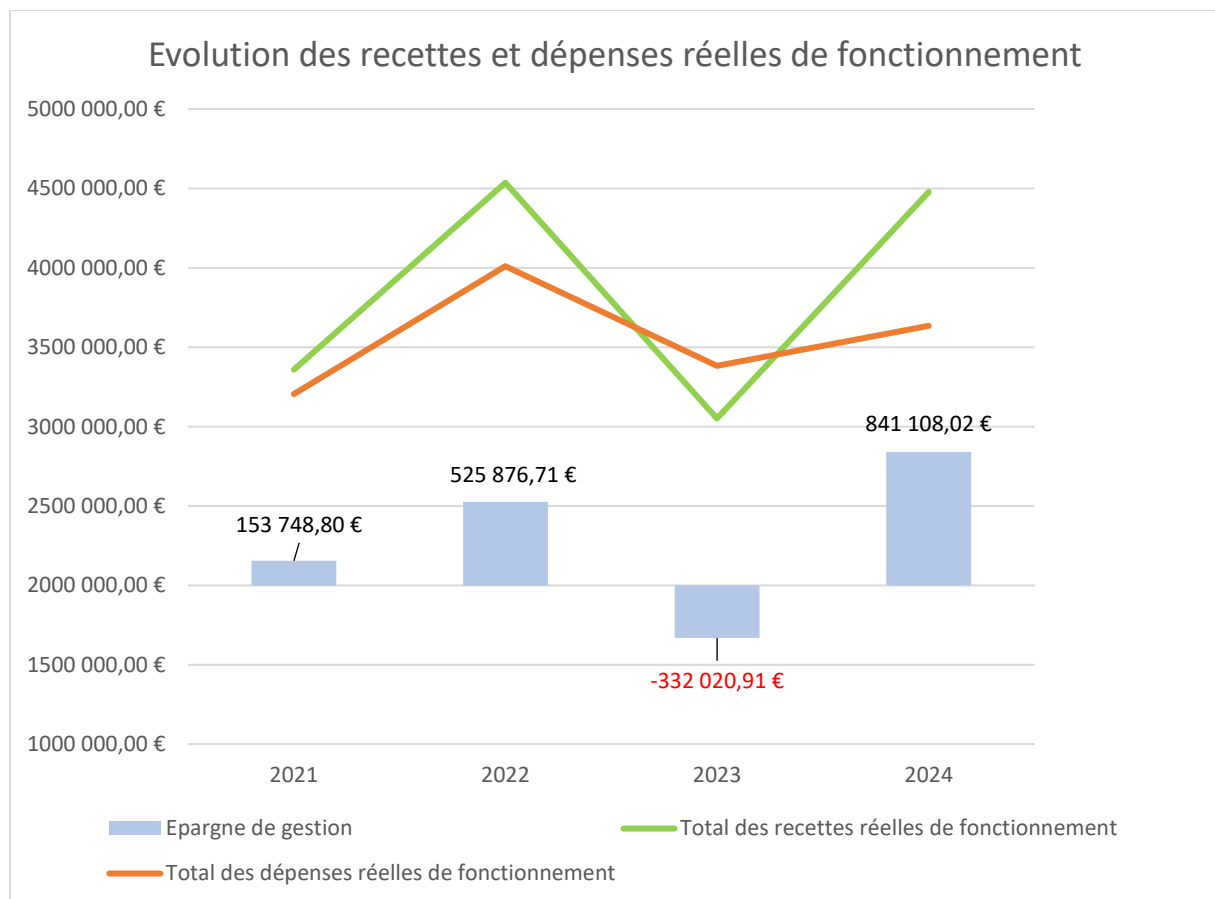
Les recettes réelles de fonctionnement (3.876 millions d'euros en 2024) ont évolué favorablement :

- + 28.57% par rapport à 2023
- + 16% pour la période 2021 et 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement (3.635 millions) ont, quant à elles, légèrement augmenté :

- + 7.46% par rapport à 2023
- + 13,43% de variation sur la période 2021-2024

L'augmentation des cours de reprise de matériaux, dont notamment ceux de la ferraille, ont permis une augmentation des recettes de ventes de marchandises sur 2024 (+ 66.18%). Rappelons que 2023 avait été marquée par un effondrement des cours de rachat générant une perte de recette de 1.4 million d'euros.





En raison de l'absence d'opération sur la section d'investissement et de recours à l'emprunt, seule l'épargne de gestion peut être analysée. Dans le cas du budget valorisation, l'épargne de gestion constitue ici le montant du résultat de l'exercice.

Le montant de l'épargne de gestion de 2024 participe largement à la constitution d'un résultat d'exercice permettant d'absorber les fluctuations des recettes du budget valorisation.

2. Les résultats 2024 du budget valorisation

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
	(ou déficits)	(ou excédents)
Résultat reporté 2023		469 097.41 €
Opérations de l'exercice 2024	3 635 492,84 €	4 476 600,86 €
Résultat de l'exercice 2024	841 108,02 €	
Résultat de clôture		1 310 205.43 €
Restes à réaliser 2024		
Totaux cumulés		1 310 205.43 €
Résultats définitifs 2024		1 310 205.43 €

Les résultats reportés 2023

Ce sont ceux issus du compte administratif 2023.

Les résultats de clôture 2023 présentait pour la section de fonctionnement un **résultat excédentaire de 469 097.41 €**.

Les résultats définitifs 2024

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **1 310 205.43 €** et a été affecté en totalité en recette de fonctionnement au budget primitif 2025.

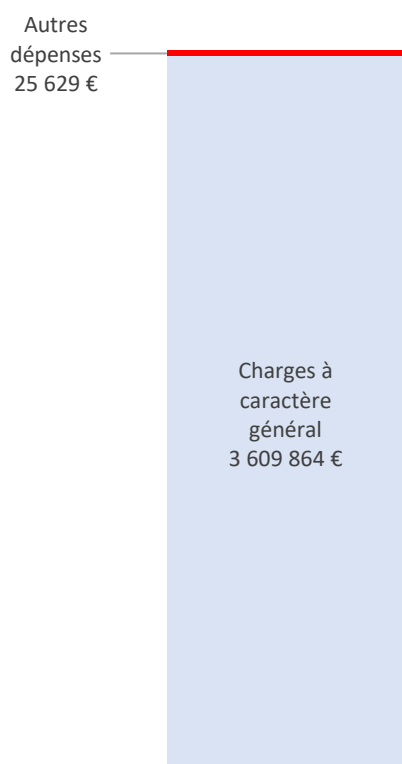
Les résultats 2024 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et provisoire par délibération du 6 février 2025. Après comparaison entre cette affectation provisoire et les résultats définitifs, il apparaît que les résultats repris par anticipation correspondent exactement aux résultats définitifs.



Partie 2 – Les comptes 2024 du budget valorisation de la section de fonctionnement

1. Vision globale

Dépenses de fonctionnement



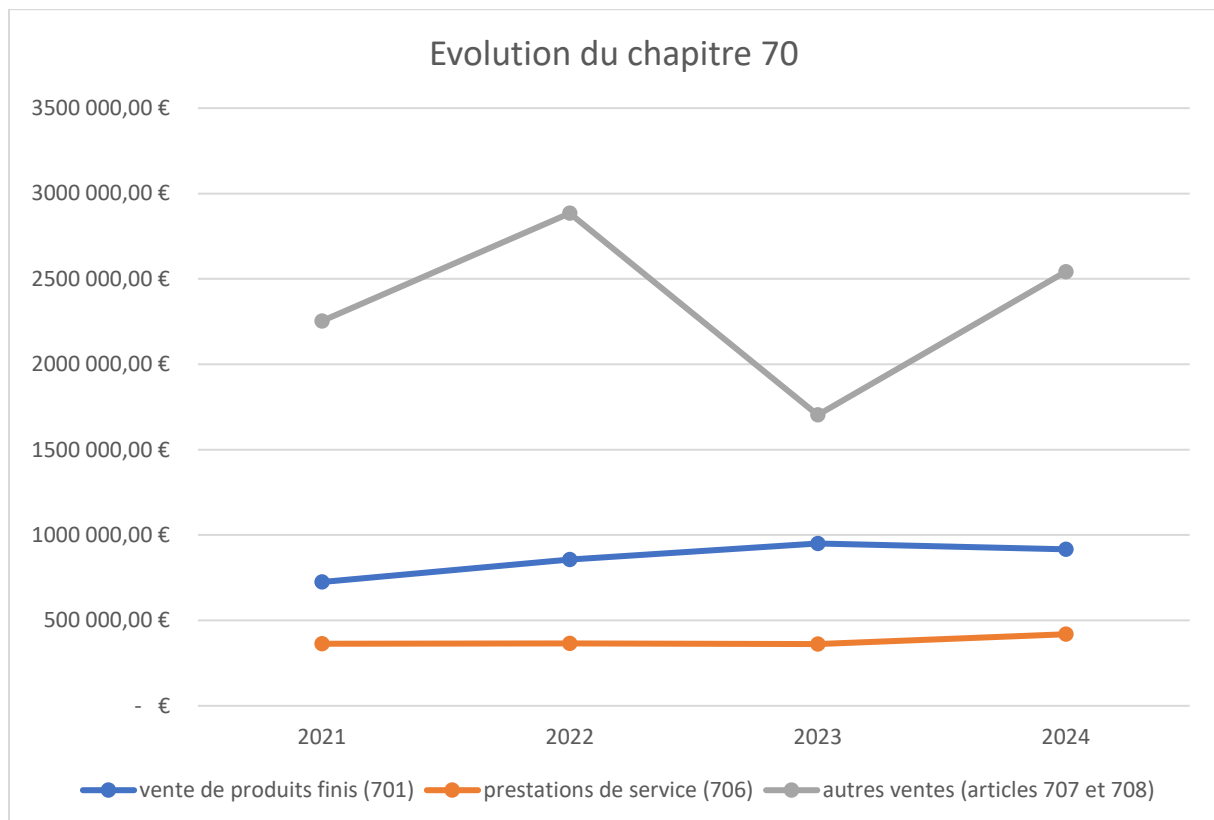
Recettes de fonctionnement



2. Les recettes de fonctionnement

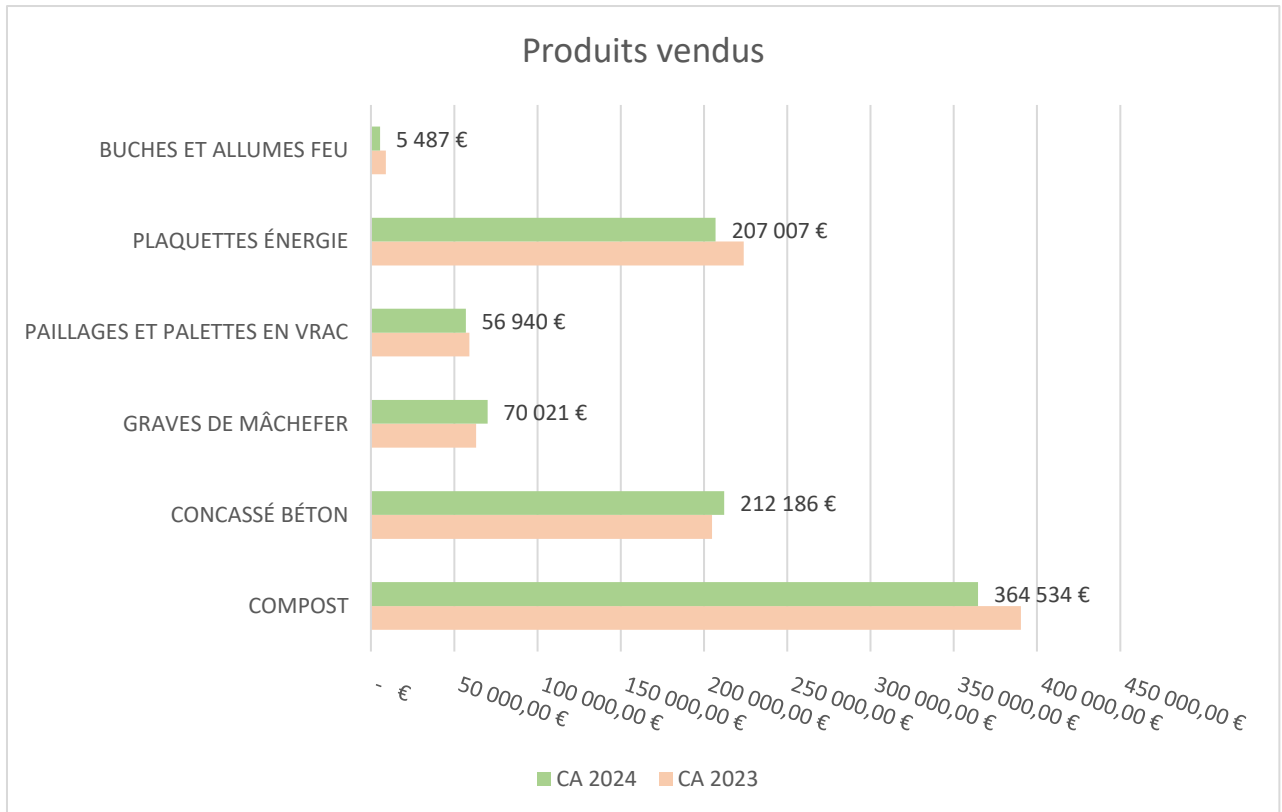
➤ Les produits des ventes et prestations de service

Poste principal de recettes du budget valorisation, l'évolution du chapitre 70 est intrinsèquement lié aux cours des marchés mais également au dynamisme du secteur d'activité. Si les ventes de produits finis (compost, concassé, paillage, mâchefer...) ont légèrement diminué de -3.6%, les prestations de services (apports sur la Plateforme facturés, location de bennes), les livraisons, ainsi que les reprises des matériaux ont augmenté sur 2024. L'augmentation des cours de matériaux, notamment ceux des ferrailles et du carton contribuent fortement à l'évolution du chapitre 70 (+ 490 470.03€ pour les ferrailles de déchèteries et + 291 263.33€ pour les cartons sur 2024).

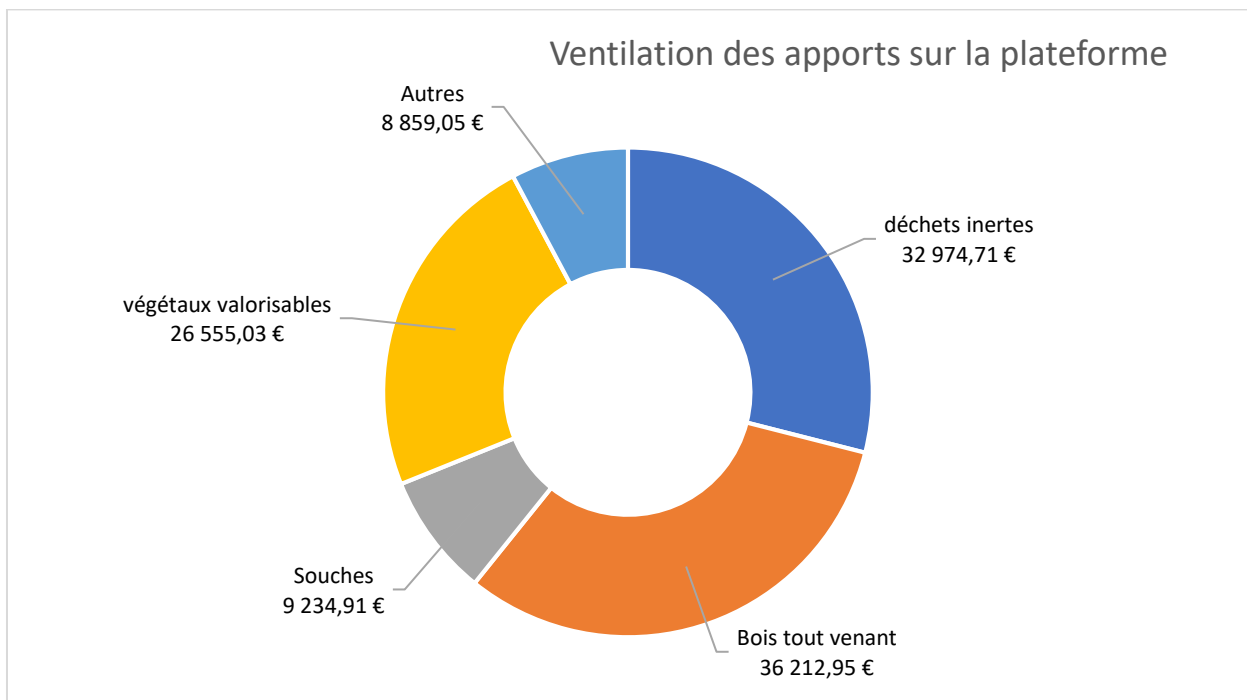


Trois principales familles de recettes composent le chapitre 70 :

- **Les ventes de produits finis (916 175.59€ en 2024, soit -3.6%)** : il s'agit de la vente de produits valorisés ou transformés comptabilisés au sein de l'article 701 du compte administratif de la comptabilité du Budget sur la nomenclature M14 en vigueur depuis l'exercice 2022. Les ventes principales réalisées en 2024 sont répertoriées comme suit :



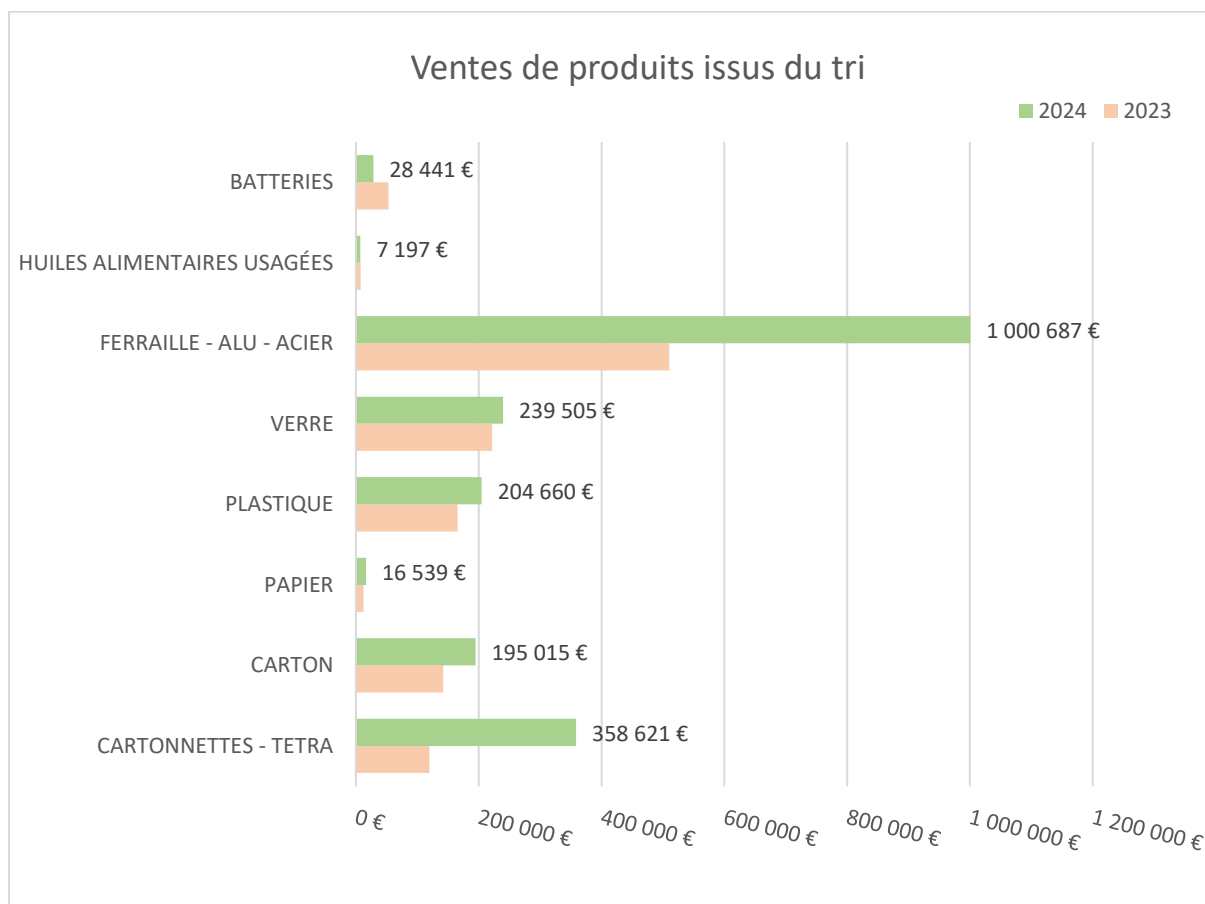
- **Les prestations de service** (419 094.59€ sur l'article comptable 706) comprennent l'ensemble des services facturés par le Sitcom ventilés de la façon suivante :
 - Les mises à disposition de bennes pour 62 227.50 €
 - Les mises en décharge : 243 030.44 € (accueil en ISDI)
 - Les apports de déchets sur la plateforme : 113 836.65 €





- Les « autres ventes » comptabilisent un produit annuel de 2,541 millions d’euros.

Parmi elles, les reprises de matériaux (80.69% des recettes) sont issues de la revente des produits issus de la collecte sélective et des déchetteries.



Aux côtés des recettes de reprise des marchandises, l’article comptable 7088 « Produits des activités annexes » enregistre les facturations liées aux livraisons des matériaux pour 146 579€ ainsi que la facturation de l’entreprise Egger à Rion des landes pour les livraisons de bois (344 088€ contre 298 780.56€ en 2023).

Type de livraison	Recettes 2024
Livraison petit porteur	8 631,00 €
Livraison Grand Porteur	14 379,50 €
Livraison au-delà de 100km	90 564,00 €
Livraison moins de 100km	32 890,50 €
Facturation transport vers EGGER	344 088,00 €
Livraison sur palettes ou Big-bag	114,00 €
Total Recettes article 7088	490 667 €



2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (3.635 M€) n'ont progressé que de +282 687.58 € entre l'exercice 2023 et celui de 2024.

➤ Les charges à caractère général

Les charges du chapitre 011 s'élèvent à 3.609 millions d'euros.

Ce chapitre, en hausse de +8.49% par rapport à l'exercice précédent, présente un taux de réalisation de 92,68% des crédits ouverts.

Parmi les postes en augmentation, nous trouvons :

- Le traitement du bois (transport, entreposage et traitement) +193 828.35 € (+126%)
- Les réparations sur le matériel roulant et autre biens mobiliers : + 87 659.27 €,
- Les frais de prestations de services (vérifications réglementaires, traitement des plastiques, concassage du béton, traitement des déchets spéciaux...) : +111 793.27 €, +11%

➤ Les autres charges

- **Les titres annulés sur exercices antérieurs** (1 805€ en 2024) représentent une charge dans le sens où l'inscription d'une dépense vient contrebalancer l'inscription d'une recette sur un exercice passé. L'objectif est ici d'annuler une recette effectuée à tort (erreur tarifs, opposition client, erreur client, etc.). L'annulation est réalisée en fonction du montant facturé à tort.
- **Une provision pour créances douteuses** a été émise en 2024 pour un montant de 23 823.68 euros.